

Montréal, le 1er mars 2001

Comité de résolution de conflits de compétence

Convention collective du secteur industriel

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation.

Objet : Litige : Mark-up 6 février 2001, contestation de l'assignation par l'employeur pour les items de 27 à 50 - travaux exécutés par Mécanique C.N.C. inc.

Chantier : projet IOC Sept-Îles

Dossier : 9225-00-43

MEMBRES DU COMITÉ : M. Hugues Thériault
Président

M. Carol Boucher
Représentant syndical

M. Claude Lavictoire
Représentant syndical

REQUÉRANTE : Mécanicien industriel, Local 2182

INTIMÉES : Fraternité internationale des chaudronniers, constructeurs de navire en fer, forgerons et aides, local 271

PARTIES INTERESSÉES : Mécanique C.N.C. inc.

NOMINATION DU COMITÉ :

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur industriel, les membres du comité de résolution de conflits de compétence (ci-après « le comité ») ont été nommés pour disposer du litige entre le métier de mécanicien industriel et le métier de chaudronnier à l'usine IOC à Sept-Îles. Les nominations ont été faites le 28 février 2001.

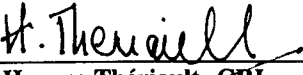
Le comité ainsi nommé s'est immédiatement réuni afin de désigner son président. Le président du comité a entrepris diverses démarches suite à la lettre du gérant d'affaires de la requérante se disant disponible à procéder devant le comité dès le 28 février 2001 à 9 h 30.

Après avoir contacté les représentants du Local 271 des chaudronniers ces derniers se sont dit non disponibles avant la semaine du 5 mars 2001. il y eut également diverses conversations téléphoniques avec les intéressés pour finalement en venir à la décision des deux métiers de poursuivre leurs discussions sur leurs différents.


Toujours le 28 février 2001, la partie requérante a avisé la Commission de la construction du Québec, laquelle a avisé les membres du comité qu'elle (la requérante) retirait sa demande en regard du conflit en titre.

Les membres du comité en ont été saisis et soumettent ce présent rapport afin de clore ce dossier.


Signée à Montréal le 1er mars 2001



Hugues Thériault, CRI
Président



Carol Boucher
Représentant syndical



Claudé Lavictoire
Représentant syndical

RECEVU
LE 15 MARS 2001
COMITÉ DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC